



Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

AFNOR

APAVIM

24 Rue Jean Jacques de Monaix

Résidence "Les Belles Pierres"

64000 PAU





APAVIM
Association
24 Rue Jean Jacques de Monaix –
Résidence "Les Belles Pierres"
64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association de l'association APAVIM

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAVIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

n



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- o il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- o il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- o il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- o il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère,
Le 10 Mai 2023

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire

ouveau
Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 11 pages.

Bilan**Bilan**

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/21	31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 268,76	1 268,76	178,96	
Immobilisations corporelles				
Constructions	424 271,88	8 222,22	416 049,66	
Autres immobilisations corporelles	73 319,22	23 449,39	49 869,83	7 516,69
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	152,50		152,50	
Prêts	200,00		200,00	
Total I	499 212,36	32 940,37	466 271,99	7 895,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	42 529,70		43 569,36	
Divers				
Disponibilités	312 120,22		312 120,22	
Total II	354 649,92	32 940,37	354 649,92	490 914,09
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	853 862,28	32 940,37	820 921,91	498 809,74

			Net au	Net au
			31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				30 000,00
Fonds propres avec droit de reprise				30 000,00
Autres fonds propres avec droit de reprise				
Reserves				50 333,47
Reserves pour projet de l'entité				50 333,47
Report à nouveau				314 633,48
Excédent ou défaut de l'exercice				4 427,11
Situation nette (sous-total)			390 539,84	364 966,95
Subventions d'investissement				1 000,00
Total I			390 539,84	365 966,95
FONDS REPORTÉS ET DEDIES				
Total II				
PROVISIONS				
Provisions pour charges				17 429,67
Total III			17 429,67	31 124,85
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				289 122,45
Emprunts et dettes auprès des fournisseurs et comptes rattachés				5 788,05
Dettes fiscales et sociales				87 723,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				28 708,68
Autres dettes				1 600,00
Total IV			412 952,40	101 717,34
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			820 921,91	498 809,74

CF Vu le Commissaire aux Comptes


compte de résultat**compte de résultat**

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	33 435,44	38 981,39
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	33 435,44	38 981,39
Produits de tiers / financeurs	545 260,00	490 131,00
Concours publics et subventions d'exploitation	545 050,00	490 131,00
Vts des fondateurs ou consou. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort. dépréci. prov. et transferts de charges	14 695,18	1 975,00
Utilisation des fonds dédiés		5 700,00
Autres produits	2,58	50,00
Total I	533 363,20	536 037,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock	79 841,96	73 868,74
Autres achats et charges externes		
Aliés financiers		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 148,97	6 535,00
Salaires et traitements	383 350,23	313 887,04
Charges sociales	107 723,18	95 559,14
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	13 548,04	7 005,64
Reportis en fonds dédiés		795,18
Autres charges	102,74	0,59
Total II	597 655,12	497 655,33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 311,92	39 181,06
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Décaisses valeurs mobilières et créances de l'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	594,73	214,93
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Défenses positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	594,73	214,93
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amort. aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Défenses négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	1 709,92	1 709,92
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 115,19	214,93
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-5 427,11	39 395,89

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Repri. provisions, disp. et transferts de charge

Total V

1 000,00	2 000,00
1 000,00	2 000,00

ARCOS

Espace Crystal 2 - Avenue du Moulin - 64140 LONS // Tel. 05 59 14 07 14 // Page // 5

ARCOS

Mission de présentation des comptes annuels Voir attestation de l'expert-comptable

Page // 6

du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	
Total IV	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VII)	
Total des produits (I+III+V)	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	
EXCEDENT OU DEFICIT	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL	
2 617,00	
2 617,00	
2 184,00	
2 184,00	
CF Audit	
Vu le Commissaire aux Comptes	

Page // 6

Mission de présentation des comptes annuels Voir attestation de l'expert-comptable

Tél. 05 59 14 07 14

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.A.V.I.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 820 922 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 427 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2023 par les dirigeants de l'association.

COMPTES ANNUELS / 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes nés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Regles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Provisions				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	424 272			424 272
- Constructions sur sol d'aurui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 500			47 500
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	27 288	471 772	459 212	



Vu le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 090	179		1 269
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 090	179		1 269
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	19 392	13 548		32 940

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 42 730 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
- Crédit clients et Comptes rattachés			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
- Crédit clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance			
Total	42 730	42 530	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Total	42 530		

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	42 530
Total	42 530



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Donations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Pensions et obligations similaires	31 125		13 695		17 430
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	31 125		13 695		17 430

Repartition des dotations et des reprises de l'exercice :
 Exploitation Financières Exceptionnelles

Provision pour engagement de retraite :
 L'indemnité de fin de carrière d'un montant de 17 430 € a été évaluée de la manière suivante :
 Taux d'actualisation 3,75%
 Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées (P&O)
 Age de départ : 67 ans

Fournisseurs - fact. non parvenues
 Dettes provis. pr. congés à payer
 Personnel - autres charges à payer
 Charges sociales si longues à payer
 Etat - autres charges à payer

	Montant	Montant
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000	
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 878	
(***) Dont envers les associés		
Total	310 878	

Charges à payer

	Montant
(*) Emprunts obligataires convertibles (*)	289 122
Autres emprunts obligataires (*)	16 789
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine	289 122
Emprunts et dettes financières divers (**)	16 789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 798
Dettes fiscales et sociales	87 723
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 709
Autres dettes (**)	1 600
Produits constatés d'avance	28 709
Total	412 952
	142 619
	76 917
	183 346



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/12/2022
Adhésions, cotisations		150
Médailles pénale		765
Mediations police		4 896
Conventions (navem, autres...)		1 329
Remboursement formation		300
Formations dispersées		4 775
Administration Adhôces		21 220
Enquêtes personnalités		
TOTAL		33 435

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		2 617
Prestations en nature		2 184
Dons en nature		
Total	2 617	2 184
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	2 617	2 184

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	C.A.F.	Autres	Total
Concours publics		22 900			22 900	
Subventions d'exploitation	428 568		93 492		522 150	
Subventions d'équilibre						1 000
Subventions d'investissement						
Total						546 050

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A	Report	Utilisations	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice	A la clôture de l'exercice	A la clôture de l'exercice
	l'ouverture de l'exercice		Montant global	Montant rembours.		Montant	Montant	Montant global
A								
B								
C								
A - B + C								
Total								

